

Tarification



Un trajet **Viva'tel** correspond à une course effectuée entre un point de montée et un point de descente. Dans le cas où un déplacement prévoit différents points intermédiaires pour effectuer des démarches de courte durée, **chaque course intermédiaire est considérée comme un TRAJET.**

Ticket Viva'tel 1,30€*

Vendu à l'unité auprès du conducteur ou par carnet de 10 tickets disponible à l'Espace Transport Public situé 2, rue du 19 mars 1962 à Bourg-en-Bresse.



LES ABONNEMENTS MENSUELS

Les coupons d'abonnement mensuels donnent droit à un nombre de trajets illimités sur le mois de validité. Ils peuvent être utilisés sur les services de transport à la demande et sur les lignes TUB. Ils sont soumis à la validité de la carte d'identifiant correspondante établie pour 12 mois (frais d'établissement de 4€).



33,50€*



22,50€*



22,50€*

* tarifs au 30/08/2010 susceptibles d'être modifiés selon nouvelles dispositions tarifaires.

Espace Transport Public

Immeuble Paul Claudel,
2, rue du 19 mars 1962 - Bourg-en-Bresse

- Accueil du lundi au samedi matin de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h15 (le mercredi, ouverture non-stop de 9h00 à 18h15).
- En été, horaires d'ouverture adaptés entre début juillet et mi-août : accueil du mardi au samedi matin de 9 h 00 à 12 h 15 et de 14 h 00 à 17 h 45.

Service Viva'Tel

CARPOSTAL Bourg-en-Bresse
8, rue Jean Gutenberg - BP 47070
01 007 Bourg-en-Bresse

Permanence téléphonique

du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 18 h 00.

www.tub-bourg.fr

N° Indigo 0 820 201 325

0,09 € TTC / MN

module 3, «Service Viva'Tel»



VIVA'TEL

GUIDE 2010-2011

Transport à la demande
des personnes à mobilité réduite

...Qui vous
transporte
de porte
à porte ?

Horaires valables
du lundi au samedi (hors jours fériés)
à compter du 30 Août 2010



mediabourne RCS N° 8 388 797 045





GUIDE VIVA'TEL

DU LUNDI AU SAMEDI

Viva'tel est le service de transport à la demande, adapté aux personnes à mobilité réduite, permettant de circuler sur le territoire de Bourg-en-Bresse L'agglomération, du lundi au samedi hors jours fériés de 7 h 00 à 20 h 00 (dernière prise en charge 19 h 30).

Ce service s'adresse exclusivement, sur adhésion, aux personnes présentant :

- un taux d'invalidité reconnu à 80 % ou plus,
- un handicap permanent ou temporaire (nécessitant l'usage d'un fauteuil)
- aux personnes non-voyantes.

Ce service exclut le transport des personnes relevant de soins infirmiers ou dont les déplacements doivent être effectués en position allongée.

FONCTIONNEMENT

Le service **Viva'tel** est avant tout un **service de transport en porte à porte déclenché uniquement sur réservation.**

Les adresses de prise en charge et de destination sont déterminées librement par l'adhérent dans la plage horaire d'ouverture du réseau, **la prise en charge et la dépose ayant lieu le plus près possible de son domicile et de son lieu de destination.** Des adaptations d'horaires peuvent être proposées en fonction de la disponibilité des équipes assurant le transport.

Le service **Viva'tel** concerne **l'aide à la montée dans le véhicule Viva'tel** avec la fixation éventuelle du fauteuil roulant, la prestation de transport et **l'aide à la descente.** Les adhérents peuvent être accompagnés lors de leur déplacement, dans la limite d'un accompagnateur par adhérent et par voyage. Les accompagnateurs sont transportés gratuitement dès lors que la mention « Tierce personne, besoin d'accompagnement » est spécifiée sur la carte d'invalidité de l'adhérent.

Dans le cas contraire, c'est la tarification **Viva'tel** qui s'applique.

MODE d'emploi

L'ADHÉSION AU SERVICE

Le service est accessible dès que l'adhésion a été validée par le service Viva'tel. Le dossier d'inscription doit être adressé au préalable au service Viva'tel. Il est composé d'une photocopie recto/verso de la carte d'identité du demandeur et du justificatif d'invalidité :

- carte d'invalidité à 80 % ou plus délivrée par la MDPH avec mention « Tierce personne, besoin d'accompagnement » ou non,
- carte 3^e catégorie Sécurité Sociale,
- carte européenne de stationnement (macaron GIC),
- certificat du médecin traitant justifiant une incapacité temporaire, ou mentionnant l'usage d'un fauteuil, ou la présence nécessaire d'un accompagnateur.



RÉSERVER une course



VOYAGES RÉGULIERS

Dans un souci de qualité de service, les adhérents **Viva'tel** sont invités à programmer leurs déplacements au moins **la veille du déplacement, hors jours fériés, du lundi au vendredi avant 17 h 30** en téléphonant au service **Viva'tel au 04 74 45 59 42**

ou au :  **0 820 201 325**  , module 3 service Viva'Tel

Les réservations peuvent être enregistrées sur **www.tub-bourg.fr** (Rubrique «Transport à la demande - Réservation en ligne») au plus tôt 14 jours avant le déplacement et au plus tard 24 h à l'avance (hors dimanches et jours fériés) dans les conditions décrites ci-dessus.

Attention : toute réservation non annulée, qui déclencherait le déplacement inutile d'un véhicule, donnera lieu à une pénalité de 15€.

QUELQUES CONSEILS

- Les horaires de prise en charge peuvent varier à plus ou moins 10 minutes par rapport à l'horaire demandé.
- Les véhicules mis en service sont reconnaissables au marquage **Viva'tel.**
- Comme sur une ligne de bus, le conducteur respecte les horaires de passage annoncés et ne pourra pas attendre en cas de retard de l'adhérent.
- En montant dans le véhicule, l'adhérent s'identifie et présente son titre de transport (Ticket **Viva'tel.** ou abonnement mensuel Plus). Le cas échéant, il achète un ticket auprès du conducteur.*
- **Besoin d'un accompagnement ?**
Consultez vos droits à la Maison Départementale des Personnes Handicapées 10, rue Pavé d'Amour - Bourg-en-Bresse
Tél : N° vert 0 800 888 444

** Dans tous les cas, l'adhérent doit être en mesure de présenter un titre de transport lors de son trajet, à défaut, l'adhérent peut être verbalisé.*

